



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ PLÉNIER**

le 23 mai 2018
Salle du Conseil
415 rue Lemay, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Guy Desjardins, maire
Jean-Marc Lalonde, conseiller du quartier 1
Mario Zanth, conseiller du quartier 2
Carl Grimard, conseiller du quartier 3
Charles Berlinguette, conseiller du quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Krysta Simard, conseillère du quartier 6
Michel Levert, conseiller du quartier 7
Diane Choinière, conseillère du quartier 8

Fonctionnaires Helen Collier, directrice générale
Monique Ouellet, greffière
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

1. Ouverture de la réunion

Le maire Desjardins ouvre la réunion à 22h18.

2. Adoption de l'ordre du jour

RECOMMANDATION COW2018-076

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Diane Choinière

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants:

5.2. Amendement au règlement 2017-133 concernant les abris temporaires

5.3. Demande relative à une réclamation d'assurance

ADOPTÉE, telle que modifiée

3. Déclarations d'intérêts pécuniaires (aucune)

4. Délégations / Présentations (aucune)

5. Pétitions / Correspondance

5.1 Résolution de la municipalité d'East Ferris au sujet des projets de sites d'enfouissement

Le maire Desjardins demande à la greffière de préparer une résolution pour la prochaine réunion régulière pour appuyer cette résolution.

9.10 Traitement de surface 2018

Suite aux questions, M. Julian Lenhart explique le raisonnement sur le choix des chemins.

RECOMMANDATION COW2018-077

Proposée par Krysta Simard

Appuyée par Diane Choinière

ATTENDU QUE le Conseil municipal a approuvé au budget 2018 un montant de 306 000\$ afin de remplacer la section pavée de St-Félix par un traitement de surface double; et

ATTENDU QUE le Conseil municipal à demander à la fin de la période budgétaire de considérer le traitement de surface double sur le chemin Labelle à Bourget;

QUE le comité plénier recommande au Conseil d'autoriser les travaux de traitement de surface sur le chemin Labelle entre les chemins Russell et Lalonde; et

QUE le comité plénier recommande au Conseil d'autoriser que le surplus de 166 000\$ du projet de traitement de surface du chemin St-Félix soit transféré au financement du traitement de surface sur le chemin Labelle; et

QUE le comité plénier recommande au Conseil d'autoriser qu'un montant de 29 000\$ provienne du fond de réserve des routes et transféré au financement du traitement de surface sur le chemin Labelle.

ADOPTÉE

9.4 Ébauche de plan de lotissement – C.H. Clément Construction pour la succession de Eugene Laviolette – rue Caron

Le conseiller Carl Grimard explique le résultat des discussions du comité d'aménagement à ce sujet.

RECOMMANDATION COW2018-078

Proposée par Krysta Simard

Appuyée par Carl Grimard

ATTENDU QUE le Département d'infrastructures et aménagement du territoire a apporté une liste de 55 conditions d'approbation recommandées dans le rapport AMÉ-18-27-R et 3 conditions additionnelles recommandés dans la présentation à la réunion du Comité d'aménagement le 2 mai 2018; et

ATTENDU QUE le Comité d'aménagement a recommandé l'exclusion de deux des conditions présentées lors de la réunion publique et la modification d'une des conditions dans le rapport AMÉ-18-27-R;

QUE le comité plénier recommande au conseil d'approuver l'ébauche de plan de lotissement soumis par C.H. Clément Construction pour la succession d'Eugene Laviolette (filière no. D-12-123), avec les conditions d'approbation listée à la Section 7 du rapport no. AMÉ-18-30-R, tel que recommandé par le Comité d'aménagement.

ADOPTÉE

5.2 Amendement au règlement 2017-133 concernant les abris temporaires

Le conseiller Mario Zanth fait la lecture de la correspondance reçue à cet effet. Il explique que la personne fait une demande afin d'être exemptée de la réglementation pour conserver son abri temporaire à l'année.

Le maire Desjardins demande au directeur du service de la protection de faire les vérifications à ce sujet et de revenir à la prochaine réunion régulière.

5.3 Demande relative à une réclamation d'assurance

Mme Monique Ouellet fait la lecture du courriel reçu à cet effet.

Suite aux questions, M. Brian Wilson explique la procédure en matière de recouvrement des frais d'assurance. Il ajoute que Fire Marque ne couvre pas les collisions de véhicules.

Le maire Desjardins demande de préparer une résolution pour la prochaine réunion régulière afin d'annuler la facture.

6. Avis de motion (aucun)

7. Période de Questions/Commentaires (aucune)

8. Rapport des Comtés unis de Prescott et Russell (aucun)

9. Rapports des Comités/Services

9.1 Revitalisation de la rue Laurier – mise à jour

RECOMMANDATION COW2018-079

Proposée par Krysta Simard

Appuyée par Charles Berlinguette

QUE le Rapport No. AMÉ-18-25-R, au sujet d'une mise à jour du projet de revitalisation de la rue Laurier, soit reçu à titre d'information.

ADOPTÉE

9.2 Amendement au règlement sur les chiens

RECOMMANDATION COW2018-080

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Mario Zanth

QUE le Comité plénier recommande que le conseil considère l'adoption de l'amendement au règlement sur les chiens à la prochaine réunion régulière afin de permettre 3 chiens par résidence en plus des chiens de service assignés à une personne demeurant dans cette résidence et permettre 5 chiens de service en formation. En plus, permettre aux centres d'opérations de sauvetage jusqu'à 20 chiens à leur charge lors de la transition vers un nouveau foyer.

DIFFÉRÉE

9.3 Achat et installation d'une borne de chargement de niveau 2 à l'hôtel de ville

RECOMMANDATION COW2018-081

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Krysta Simard

QUE le Comité plénier recommande au Conseil d'approuver l'achat et l'installation d'une borne de chargement de niveau 2 à l'hôtel de ville à Rockland; et

QUE le comité plénier recommande au conseil d'autoriser le transfert de 2 700\$ du fonds de réserve des bâtiments au budget d'opération 2018 afin de défrayer les coûts de l'achat et de l'installation d'une borne de chargement pour véhicule électrique.

DIFFÉRÉE

9.5 Retrait du 0.30 mètre de réserve – Ronald Rochon

RECOMMANDATION COW2018-082

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Diane Choinière

QUE le comité plénier recommande au conseil d'adopter un règlement pour approuver le retrait du 0,30 mètre de réserve pour le lotissement de Brumar, étant le Bloc 51 sur le plan 50M-214.

ADOPTÉE

9.6 Ententes pour bouclage d'aqueduc à Clarence Creek et Bourget

Suite aux questions, M. Julian Lenhart explique les travaux qui seront effectués.

RECOMMANDATION COW2018-083

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par André J. Lalonde

QUE le Comité plénier recommande au Conseil d'adopter un règlement pour autoriser le maire et la greffière à signer un contrat avec STP Excavation and Construction Inc. pour effectuer les travaux de bouclage d'aqueduc sur les chemins Landry à Clarence Creek ainsi que Russell à Bourget pour une somme de 2 372 000,55\$ excluant la TVH; et

QUE le Comité plénier recommande au Conseil de permettre au département d'infrastructure et aménagement du territoire de déroger de la politique d'approvisionnement afin d'octroyer un contrat à WSP Group par source unique pour l'administration et la supervision des travaux de construction sur le projet de bouclage d'aqueduc; et

QUE le comité plénier recommande au conseil d'adopter un règlement pour autoriser le Maire et la greffière de signer un contrat de 152 083\$ excluant la TVH avec la firme d'ingénieur WSP Group pour l'administration et la supervision des travaux de construction sur le projet de bouclage d'aqueduc.

ADOPTÉE

9.7 Rapport sur l'état du budget - avril 2018

RECOMMANDATION COW2018-084

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Krysta Simard

QUE le rapport no. FIN2017-048, étant le rapport financier sur le budget opérationnel pour la période se terminant le 30 avril 2018, soit reçu à titre d'information.

ADOPTÉE

9.8 Chemin Bouvier, Traitement de surface double

Suite aux questions, M. Lenhart explique que suite à cette dépense, il restera environ un montant de 40 000\$ dans le fonds de réserve des chemins.

RECOMMANDATION COW2018-085

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Mario Zanth

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé au budget 2018 un montant de 350 000\$ afin d'installer la première couche d'asphalte sur le chemin Bouvier entre les chemins Baseline et Vinette; et

ATTENDU QUE lors de l'ouverture des soumissions, les prix de pavage étaient considérablement plus élevés que prévu et au-delà des limites du budget;

QUE le comité plénier recommande au conseil d'autoriser de modifier le recouvrement du chemin Bouvier, entre les chemins Baseline et Vinette et d'installer une application de traitement de surface double pour un montant total de 413 222\$; et

QUE le comité plénier recommande au conseil d'autoriser d'augmenter le budget pour les travaux de traitement de surface sur le chemin Bouvier de 350 000\$ à 414 000\$ et que les fonds additionnels de 64 000\$ proviennent de fonds de réserve des routes.

ADOPTÉE

9.9 Scratch Coat 2018 – rue St- Jacques

Suite aux questions, M. Lenhart explique que les coûts seront différents si la Cité procède à un nivellement pour éviter l'écoulement de l'eau sur les terrains des résidents.

RECOMMANDATION COW2018-086

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Carl Grimard

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé au budget 2018 un montant de 140 000\$ afin d'installer une couche d'asphalte scratch coat sur la rue St-Jacques entre les rues Marion et Julie;

QUE le comité plénier recommande au conseil d'autoriser d'augmenter le budget pour les travaux de pavage sur la rue St-Jacques de 140 000\$ à 194 000\$ et que les fonds additionnels de 54 000\$ proviennent du fond de réserve des chemins;

ADOPTÉE

10. Autres items

Le conseiller André J. Lalonde demande si le règlement pour l'entretien des propriétés est à jour. M. Brian Wilson répond qu'actuellement les officiers de la réglementation doivent appliquer le règlement sur les normes de bienfonds. Il ajoute que son équipe travaille sur une stratégie afin de mettre en place un système plus adéquat à ce sujet.

11. Ajournement

Le maire lève l'assemblée à 23h01.

Guy Desjardins, maire

Maryse St-Pierre, greffière adjointe